

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité,
des Transports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la commission
consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de HAMOIR**

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 avril 2016, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014, portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 janvier 2014 instituant la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Hamoir ;

Vu la délibération du conseil communal du 23 mars 2016 actant une modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Madame Julie ONG en date du 18 février 2016 de son poste de membre effectif du secteur privé de la commission ;

Considérant que le conseil communal propose de désigner son suppléant pour la remplacer ;

Considérant que cette proposition est conforme au prescrit décretaal ;

ARRETE

Article 1^{er} – La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Hamoir telle que contenue dans la délibération du conseil communal 23 mars 2016 est approuvée.

En conséquence, il est mis fin au mandat de membre effectif de Madame Julie ONG. Son mandat est attribué à Monsieur Gontran FRAITURE.

Article 2 – La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Claude KRIESCHER

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

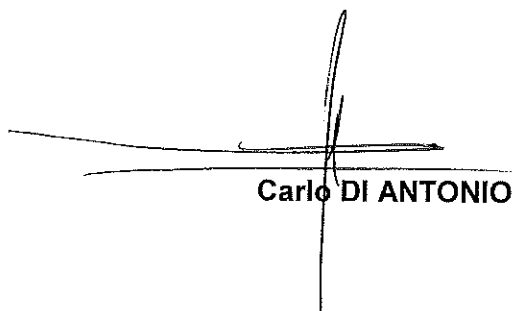
Effectifs	Suppléants 1
Marie-Noël MINGUET	Suzanne BISSOT
Jean-Luc PIROTON	Jean-Claude PONCELET
Oscar DALEM	Loïc JACOB

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Jean-Marie PETERS	/
Daniel THONON	Alain REMOUCHAMPS
Steven VAN ERPS	/
Vincent LOBET	/
Rémi NUYTS	Pierre SYLVESTRE
Gontran FRAITURE	/
Guy THEATE	André QUOILIN
Michel HAMTIAUX	Frédéric LECARTE
Magali LABE	/

Article 3 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le **07 JUIL. 2016**


Carlo DI ANTONIO